AXES DE PROGRES – Illustrations et exemples d’objectifs en lien avec l’axe repéré

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AXES | ILLUSTRATIONS | EXEMPLES D’OBJECTIFS FORMALISES |
| SANTE | Problématiques de santé physique, psychique, pathologies lourdes, fragilité psychologique, addictions... qui entravent la progression et l’atteinte de l’objectif du parcours. | -Mettre en place un accompagnement spécifique (CSAPA / SAVS…). Bilan IRSA , suivi CMP , Soutien AEP …, Prestation d’appui spécifique…-Réaliser une démarche RQTH ou AAH-Engager un parcours de soins…- Bénéficier d’un autre dispositif plus adapté à la situation santé ( ex : parcours emploi santé)  |
| SITUATION FAMILIALE | Pour les situations des aidants familiaux non reconnus comme tels, les situations de séparation / divorce, les situations de prise en charge des enfants dans le cadre de mesures éducatives, les prises en charges médicales récurrentes pour un membre de la famille… Les sorties de territoire pour raisons familiales (si de longue durée ou récurrence) | -Définir les temps personnels permettant de travailler sur le projet professionnel.- Réaliser une démarche MJD (pour les cas de séparation/divorce).- Réaliser les démarches auprès du CLIC, structure d’aide à domicile… (démarche de soutien pour un parent âgé) … |
| GARDE D’ENFANTS | Le fait d’avoir des enfants à charge entame ladisponibilité pour la vie professionnelle : Pas de mode de garde pour enfant non scolarisé, pas de mode de garde périscolaire, méconnaissance des aides mobilisables, enfantsayant besoin de suivis médicaux, paramédicaux réguliers, difficulté à confier son enfant… | -Prendre contact avec un lieu d’accueil.-Prendre les informations sur les aides (CCAS, CMS, AS, CAF…relais des assistantes maternelles) |
| LOGEMENT | Les problématiques de logement se posent à différents niveaux : Pour certains l’enjeu est d’avoir un toit sur la tête, pour d’autres c’est d’avoir une solution de logement décent, pérenne (logé provisoirement chez des tiers, logement insalubre, menace d’expulsion, insécurité, nuisances…) | -Mettre en œuvre un accompagnement au logement (CCAS service logement, CAPS logement, accompagnement LOIKOS, ASLL ….-Réaliser une demande de logement.-Réaliser une démarche de MJD pour problèmes de conciliation locative / voisinage … |
| CONFIANCE EN SOI | L’absence ou le manque de confiance en soi est multifactoriel : l’histoire personnelle, la zone de confort, le regard des autres, les échecs, les croyances limitantes, la comparaison aux autres…Le manque de confiance en soi génère des comportements de fuite voire la mise en échec des étapes clé et/ou du parcours.La mobilité psychologique qui peut entraver la mise en œuvre du parcours | -s’exprimer au sein d’un groupe.-lister ses ressources face aux situations de stress-Mettre en place un accompagnement spécifique : Soutien AEP, Ateliers PLIE (bien être sophrologie, musicothérapie, sorties culturelles….) Presta PE valoriser son image … |
| REVENU | Lorsque le niveau de revenus est insuffisant et représente un risque de déséquilibre financier voire de rupture du parcours…  | -stabiliser la situation budget par le biais de missions SIAE/ ACI / Intérim…-Etablir un dossier de surendettement avec l’AS - Bénéficier d’une aide alimentaire (restos du cœur, AS pour une aide alimentaire, SOLEPI…) |
| MAITRISE DE LA LANGUE | Lorsque le niveau de maitrise de la langue entrave l’accès à l’emploi, à la formation, l’autonomie dans les démarches administratives courantes, la vie sociale… | -Augmenter le vocabulaire.-Être capable d’écrire un texte simple.-Comprendre une consigne…-S’engager dans un parcours de formation linguistique |
| MOBILITE | Les freins à la mobilité sont variés : appréhension à prendre les transports en commun, difficulté à prendre un billet de train, méconnaissance des solutions de transports sur son territoire, financement du permis de conduire, absence de véhicule pour rejoindre son lieu de formation ou de travail… | -Augmenter ses déplacements ; son rayon d’action.-S’informer sur les aides à la mobilité existantes.-Faire établir son abonnement de TC.-Ouvrir les champs d’exploration.-s’inscrire en auto-école.-obtenir le code et le permis…- Orienter vers des partenaires (AS , SVP bouger , association A vélo… |
| DISPONIBILITE  | Dans le cas de contraintes liées à une décision de justice, liées à une prise d’emploi à temps partiel (choisi), liées à une « barrière » psychologique à s’organiser autrement… | Identifier une plage disponible pour engager une action liée à l’emploi. |
| CONSTITUER UN DOSSIER | Permet de justifier du temps d’accompagnement consacré notamment au soutien administratif et partenarial pour des dossiers de retraite, de MDPH, CAF ou CARSAT, Titre de séjour… Il ne s’agit pas d’ouvrir cet axe pour un soutien ponctuel mais lors d’une situation qui entrave la poursuite du parcours. | -Constituer le dossier MDPH-Constituer le dossier de demande RSA, ASS, AAH, ARE-Constituer le dossier de demande de retraite CARSAT |
| INCLUSION NUMERIQUE | Le numérique peut constituer un frein périphérique lorsque les personnes n’ont pas accès aux outils de communication numérique (absence de terminal numérique et/ou d’un accès à internet) et/ou ne maîtrisent pas les usages de ces outils pour rechercher un emploi et développer leur employabilité, leur autonomie pour les démarches quotidiennes. | -Réaliser une démarche avec la MFS-Se former aux usages de base du numérique |
| SAVOIR ËTRE | Le savoir-être est un ensemble de qualités personnelles, d'habiletés sociales correspondant à la capacité de produire des actions et des réactions adaptées à l'environnement humain et écologique. Il est nécessaire à l'autonomie, au partage avec les autres et à une vie affective riche. | -Gérer ses émotions.-Apprendre à communiquer dans le monde professionnel.-suivre une procédure- suivre une action spécifique (ex : Valoriser son image)  |

La saisie dans Visual Course permet de répondre à plusieurs objectifs :

⮚Elle enrichit le diagnostic de la situation individuelle, permet d’adapter les étapes de parcours à mettre en œuvre et donne une lecture sur les périodes sans étapes de parcours en particulier.

⮚Elle permet la valorisation de parcours longs.

⮚Elle apporte des éléments de pilotage à l’équipe opérationnelle (consolidation des axes de progrès travaillés en vue de réactiver une offre existante ou bien d’en proposer une nouvelle) et de restitution auprès des financeurs du dispositif (FSE, département 76, Métropole et Région).

⮚Elle participe à la veille sur les ruptures d’étapes formations/emplois et les sorties.

**La création d’un axe de progrès se justifie dans la contrainte que celui-ci représente à la mise en œuvre du parcours : Difficulté à engager une étape ou à la maintenir.**

**C’est sur ces périodes d’inactivité que l’AE doit questionner les problématiques éventuelles et les formaliser sous la forme d’actions concrètes.**

**Quel que soit le frein, le délai entre 2 évaluations ne devrait pas excéder 3 mois.**

**LA VIE DES AXES DE PROGRES TOUT AU LONG DE L’ACCOMPAGNEMENT ET DU PARCOURS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LA PHASE D’ACCUEIL****⮚Le diagnostic et la phase exploratoire sont le moment opportun pour poser la situation et les axes de progrès.** **⮚Les poser dès la phase d’accueil, y compris quand ils ne sont pas verbalisés par la personne mais identifiés par l’AE comme étant un potentiel risque dans le parcours, permet :**⌧**d’être en alerte,** ⌧**d’organiser le parcours en fonction de l’axe,** ⌧**d’éclairer la possible mise en œuvre du parcours ou non,** ⌧**de faciliter la lecture de la situation par la commission ou lors du transfert du dossier à un autre AE…** P (bleu) | **LA PHASE D’ACCOMPAGNEMENT****⮚Les axes de progrès font obligatoirement l’objet d’une évaluation régulière.****⮚Le rythme est à déterminer avec l’adhérent et en fonction du frein, et les dates sont prévues à l’avance.****⮚Un entretien ou une partie d’entretien sera dédié à l’évaluation de la progression de l’adhérent sur 1 ou plusieurs axes de progrès.****⮚L’axe de progrès devra être formalisé sous la forme d’un objectif. Un indicateur de progression / de réalisation est clairement identifié.**⮚dès lors que l’adhérent accepte de mettre en œuvre une action en rapport avec ce frein : ER (jaune/orange)⮚dès lors que l’adhérent refuse de mettre en œuvre une action en rapport avec ce frein, qu’il ne veut plus ou ne peut plus y travailler : NR (rouge) ⮚dès lors que le frein est résolu : R (vert) | **LA PHASE DE SORTIE**L’ensemble des axes doit être clos sur chaque dossier individuel au moment de sa présentation en commission de sortie.La chronologie du suivi des axes de progrès vise à faciliter la compréhension du parcours et des difficultés rencontrées et qui l’ont impacté.La bonne saisie des axes et le suivi régulier permettent de justifier l’issue d’un parcours. |
| -La personne verbalise son/ses frein.s et accepte d’y travailler.-La personne verbalise son/ses frein.s mais n’est pas prête à engager un travail dessus.-L’AE identifie un ou plusieurs freins non verbalisés par la personne.-Le prescripteur avance un frein à travailler.-Un partenaire relève un frein non identifié/exprimé… | Un axe de progrès fermé peut amener l’ouverture d’un nouvel axe de progrès sur la même thématique. P (bleu) ER (jaune/orange) R (vert) ER (jaune/orange)P (bleu) NR (rouge) ER (jaune/orange) R (vert) Le travail sur l’évaluation de l’axe de progrès pourra être formalisé dans visual sous l’intitulé « suivi interne » |  |